



Vu pour être annexé à la délibération du approuvant
le Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la communauté de communes et signature du Président :

Bureau d'études M.T. Projets-Benjamin ROCHET
9, rue du Château Mouzin 51420 Cernay-lès-Reims
06.25.48.45.64

Schémas

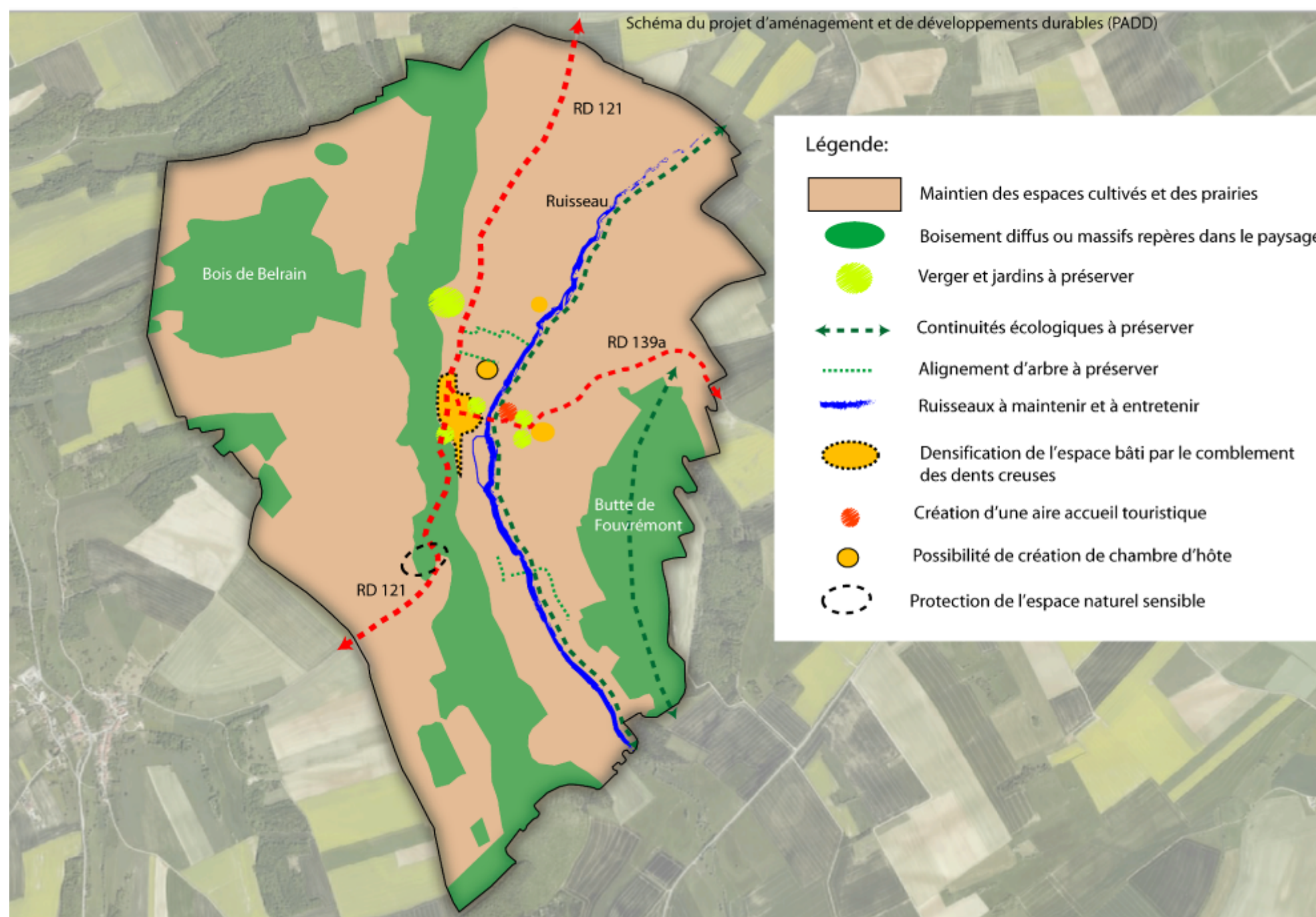
En quelques mots...

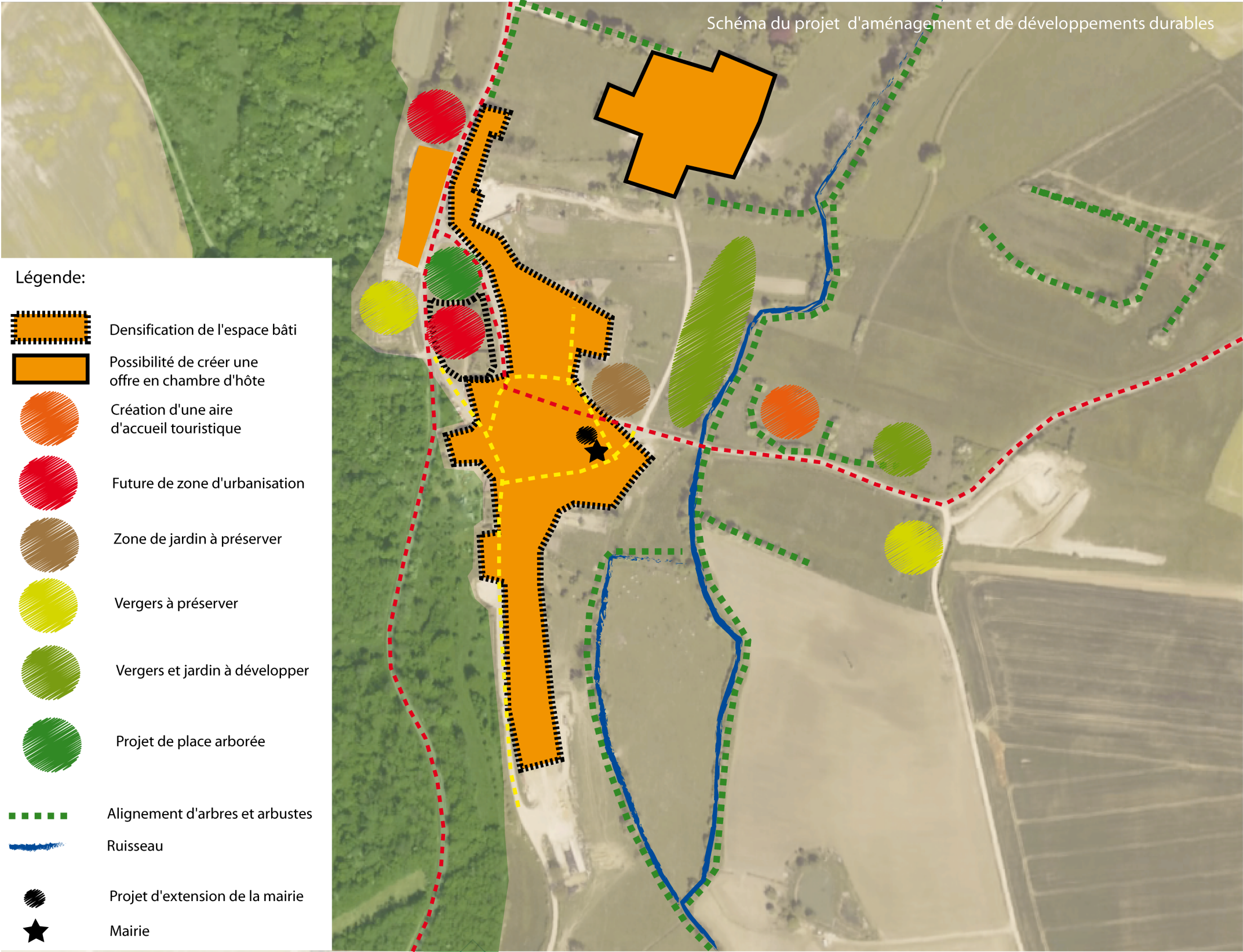
Le projet communal de Belrain offre une vision constructive et sociale de l'évolution du territoire. Il se veut fédérateur et partagé par les habitants.

La consommation de foncier est fortement maîtrisée puisque l'essentiel des projets est situé dans la partie actuellement urbanisée.

L'utilisation des ressources renouvelables sera encouragée.

La diversité de l'habitat et des équipements doivent permettre à la commune de prévoir un développement maîtrisé.





Le schéma de projet se détaille en orientations communales précises et justifiées.

Maintien et respect des milieux identitaires

Belrain est une commune rurale flanquée à la côte des Bars avec une identité fortement marquée.

- Cours d'eau à préserver

La commune est traversée par plusieurs ruisseaux ayant une fonction de corridor écologique dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ainsi qu'une fonction essentielle de ruissellement des eaux pluviales.

Les berges de ces cours d'eaux sont à maintenir en vue de la pérennisation de leur rôle.

- Vergers, jardins à préserver et à développer

Belrain est une commune lorraine où se trouvent plusieurs vergers. Ces espaces offrent à la fois des refuges et de la nourriture pour les espèces animales et entrent dans la préservation des corridors de la « nature ordinaire ». Identitaires au rôle environnemental, ces espaces méritent d'être maintenus. La commune souhaite développer les zones de vergers et de jardins afin de renforcer son identité et mettre en valeur son cadre de vie.

- Boisements diffus ou massifs repères dans le paysage

Les espaces boisés constituent des repères dans les plaines agricoles. Ils ont également un rôle de refuge pour la grande faune et permettent le développement d'une flore sciaphile. Ils doivent conserver leurs rôles à l'avenir

- Maintien des espaces cultivés et des prairies

La grande majorité du territoire communal est occupée par l'exploitation agricole. La culture est présente à Belrain, et les prairies jouant un rôle de « rythme paysager » et permettant l'élevage. L'urbanisation ne doit pas remettre en cause l'identité rurale originelle de Belrain.

- Continuités écologiques à préserver

Les haies arbustives ou arborées jouent un rôle important en tant que corridor écologique. Elles permettent de construire des continuités entre les espaces naturels et constituent des zones fortement appréciée par les insectes et la petite faune.

Développement territorial maîtrisé

Le milieu rural est très souvent caractérisé par le cadre de vie. L'attention portera sur :

- **Développement démographique modéré**

Les prévisions démographiques de la commune sont orientées vers une augmentation sensible du nombre d'habitants. Ainsi, la commune pourrait croître d'environ 15 habitants à horizon 15 ans. Cette prévision s'appuie sur un rythme de croissance annuelle moyen proche de celui observé entre 1999 et 2008.

- **Urbanisation contenue**

La commune possède des espaces urbains non urbanisés. Ceux-ci seront le cœur du développement permettant ainsi une très forte maîtrise de la consommation foncière. La majorité des terrains seront donc situés dans l'espace actuellement urbanisé de la commune.

- **Densification de la zone urbaine existante**

Bien que l'attractivité principale de Belrain réside dans le sentiment d'espace, notamment au travers de vastes terrains, la commune souhaite développer des parcelles de taille modeste afin de diversifier l'offre et d'attirer une population plus jeune. L'action sur le logement confère ainsi un développement démographique diversifié et mixte.

- **Développement d'équipements**

Belrain a besoin de se doter d'un nouvel équipement pour répondre aux besoins des personnes. Est concerné, la réalisation d'une extension de la mairie afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

- **Possibilité d'installation d'artisans**

L'économie de Belrain repose essentiellement sur l'activité agricole. La volonté communale est de laisser la possibilité à des artisans de s'installer sur leur parcellaire. Cette possibilité sera encadrée par le règlement. La diversité de l'économie locale permet aussi une diversification fonctionnelle des espaces bâtis.

Un développement communal durable

La mise en valeur de l'existant et le respect du terroir sont des aspects fondamentaux du projet communal de Belrain.

- **Respect de l'activité agricole**

Les projets de Belrain n'impactent pas l'espace agricole. Par ailleurs, le respect des rayons de réciprocité autour des bâtiments agricoles a été prégnant dans le choix des secteurs de développement.

- **Réseau viaire non impacté**

Les projets de la commune de Belrain étant situés dans les parties actuellement urbanisées, aucune création de voirie ne semble nécessaire. Ainsi, le développement de la commune n'impliquerait a priori pas de travaux et de dépenses excessives.

- **Rendre l'espace public attractif**

L'espace public renvoie une image positive ou négative d'une commune. Belrain se dote d'une place arborée en centre de village. Cet espace est conçu comme un lieu de rencontre, de socialisation.

- **Développer des sentiers pédestres**

Les sentiers piétons sont des lieux de découverte du territoire communal par les habitants et les personnes extérieures de la commune. Ces sentiers ont également une dimension sociale puisque ce sont des lieux de rencontres, d'échanges.

Ils ne feront pas l'objet d'une artificialisation du sol.

- **Créer une offre touristique**

La commune de Belrain a pour ambition de créer une offre touristique. Celle-ci pourra se décliner en deux formes. Une première prendra la forme d'un accueil touristique sous forme de structure légère (camping, accueil de camping-car, etc.)

La seconde sera d'initiative privée puisqu'il s'agira de chambre d'hôtes au Château de Belrain.

La commune veut laisser la possibilité au propriétaire de développer cette offre.